

Mon Bilan Prévention

Les Médecins figurent parmi les professionnels de santé habilités à réaliser ces bilans, d'après l'arrêté du 28 mai 2024 publié au Journal officiel



Médecin

votre rôle clé
dans les Bilans Prévention

Objectifs

- Initier une **démarche de sensibilisation et de prévention** individualisée et ciblée, dans une **approche globale de la santé**. Prendre soin de sa santé sans attendre d'être malade, dans une logique d'anticiper plutôt que guérir.
- Encourager les bénéficiaires à **devenir acteur de leur santé** et à **adopter des comportements favorables**, adaptés à leur quotidien, afin d'améliorer leur bien-être, de réduire les risques et de vivre plus longtemps en bonne santé.
- **Lutter contre les inégalités sociales de santé**.

Contenu des Bilans

Le Bilan Prévention est un moment d'échange, de **30 à 45 minutes**.

Il est réalisé auprès des professionnels de santé libéraux : **Infirmiers, Médecins, Pharmaciens ou Sages-Femmes**.

Ce Bilan offre l'opportunité de :

- détecter des **facteurs de risque de maladies chroniques**,
- de faire le point sur les **dépistages et rappels de vaccination**,
- et d'aborder certaines **habitudes de vie et thématiques de prévention** (*activité physique, alimentation, addictions, santé mentale et sexuelle, etc.*)

Il permet au bénéficiaire d'**échanger avec un professionnel** de santé, de **comprendre et d'ajuster ses comportements**, en tenant compte de son contexte de vie.



Public cible

Les Bilans Prévention sont **gratuits, sans avance des frais** pris en charge à **100%** par l'Assurance Maladie ou la MSA.

Ces bilans s'adressent aux assurés, à **4 tranches d'âge** clés :

18-25 ans

60-65 ans

45-50 ans

70-75 ans

Les assurés peuvent réaliser 1 Bilan par tranche d'âge.

Facturation

Le Bilan Prévention est rémunéré **30€** en métropole.

Il ne peut faire l'objet d'**aucun dépassement**.

Code acte pour les Médecins :

RDV

Dans le cas où un besoin est identifié, il est possible d'ajouter à la facturation du bilan celle d'un **acte complémentaire**.

Pour les Médecins :

Consultation de base, Frottis cervico-utérin (JKHD001), ECG (DEQP003)

Une seule facturation par personne et par tranche d'âge.



Déroulé des Bilans

En amont, le bénéficiaire est invité à remplir un **auto-questionnaire** d'une quarantaine de questions.

Ce questionnaire, adapté à sa tranche d'âge, permet de faire le point sur ses habitudes de vie et les thématiques de prévention.
Il reste toutefois facultatif.

1 Repérage des risques individuels

Le bilan débute par un **échange autour de certaines thématiques de prévention**. Cet échange permet d'**identifier les facteurs de risque spécifiques** du patient, en s'appuyant sur l'auto-questionnaire et la fiche d'aide au repérage des risques.

2 Priorisation conjointe d'1 ou 2 sujets de prévention

Une **décision partagée** conduit à la sélection d'un ou deux **sujets prioritaires à aborder**.

Des outils et méthodes sont utilisés afin de susciter et **renforcer la motivation au changement des habitudes de vie** :
Entretien motivationnel, Repérage précoce en intervention brève, Ecoute bienveillante etc.

3 Rédaction partagée du Plan Personnalisé de Prévention (PPP)

À la fin du bilan, un **PPP est co-rédigé** par le professionnel de santé et le bénéficiaire.

Ce plan inclut 1 à 2 **objectifs prioritaires en santé**, des **recommandations pratiques et des actions à mettre en place**, tout en tenant compte des contraintes, obstacles et contexte de vie du bénéficiaire.

4 Orientation et suivi

Le bénéficiaire est orienté vers un **parcours adapté et personnalisé** : vers d'autres professionnels de santé, des ressources de proximité ou en ligne, des associations, etc.

Le **PPP est remis au patient et intégré dans son DMF** afin d'être transmis au médecin traitant.

En cas de suspicion de pathologie, le bilan doit être suivi d'une consultation médicale afin de permettre le diagnostic.



Les Outils

• Livret de présentation

Apporte des précisions sur les objectifs, les bénéficiaires, les modalités, le contenu des Bilans, et l'identification d'un parcours de soins.

• Fiches thématiques

Reprend des thèmes de prévention qui peuvent être abordés lors des Bilans. Accompagner le patient vers la prévention : *conseils pratiques, outils, recommandations, orientation, aide au repérage des risques etc.*

• Auto-questionnaires

A remplir par le patient en amont du Bilan.

• Fiches d'aide au repérage des risques

• Plan personnalisé de prévention (PPP)

À rédiger conjointement par le professionnel de santé et le bénéficiaire.

L'ensemble de ces documents est disponible ici :

[Lien](#)



Les Ressources

• Centre de Ressources de l'EHESP

Plateforme accessible gratuitement sur inscription, comporte différents modules sur le dispositif.



[Lien](#)

• Ressources de proximité

Complémentaire à la visite, cette cartographie facilite l'orientation des patients vers des ressources d'aval disponibles sur le territoire.



[Lien](#)

• Ressources générales de Prévention

Disponibles en ligne et/ou commandables : Sites internet, Services d'aide à distance, Affiches, Flyers, Brochures, Documents à remettre, etc.



[Lien](#)

Pour toutes questions ou remarques, n'hésitez pas à contacter l'Inter URPS :

monbilanprevention@outlook.fr